¤¤¤ ORS. ¤¤¤

REPUBLIQUE DU BENIN

¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤

DECRET N° 2015-505 du 8 septembre 2015

Chargeant **Monsieur François Adebayo ABIOLA,** Vice-Premier Ministre Chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, de l'intérim du Président de la République **pour compter du 08 au 10 septembre 2015.**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;

Vu le décret n° 2015-370 du 18 juin 2015 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1er : Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, **Monsieur François Adebayo ABIOLA,** Vice-Premier Ministre Chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, est chargé d'assurer l'intérim dès le départ de la délégation présidentielle pour **Washington au Etats-Unis du 08 au 10 septembre 2015.**

Article 2 : Il est délégué à **Monsieur François Adebayo ABIOLA,** Vice-Premier Ministre Chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique durant cette période, les pouvoirs de Chef du Gouvernement.

Article 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 08 septembre 2015

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MINISTERES 26 SGG 4 DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO 1.